

Règles d'utilisation des courriers électroniques

1. Le courrier électronique est réservé aux patients du cabinet.
2. L'échange de courrier ne remplace pas une consultation mais peut la compléter partiellement.
3. Le courrier électronique est réservé aux échanges d'informations simples et pas aux questions médicales complexes ou urgentes.
4. Vous devez être conscient que toute personne qui aura accès à votre courrier électronique pourra lire les messages qui vous seront envoyés depuis le cabinet.
5. Bien que le risque de voir vos messages interceptés par des personnes malintentionnées soit faible, sachez que le courrier électronique n'est pas crypté, il ne se prête donc pas à l'échange de données confidentielles.
6. Nous nous fixons comme objectif de vous répondre au plus vite mais ne garantissons aucun délai, n'utilisez donc pas le courrier électronique pour des messages urgents. Aucune réponse ne sera donnée durant les week-ends, les jours fériés et les vacances.
7. Si vous avez des doutes sur le sens d'un message, n'hésitez pas à téléphoner au cabinet ou parlez en lors de la prochaine consultation